



Sou des écoles laïques de Douvaine
Ecole élémentaire, 5 chemin de Voinier
74140 Douvaine

Soudesecoles.douvaine@hotmail.fr

Facebook : Le Sou des Ecoles Douvaine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ DE NOËL

1. Nous n'acceptons que les particuliers, petits artisans et associations à but non lucratif qui viennent vendre dans « l'esprit de Noël ». Nous nous réservons le droit d'annuler toute réservation si nous estimons qu'elle ne rentre pas dans les objectifs de notre manifestation (le chèque de réservation vous sera alors retourné).
2. **Pour le bon déroulement de la manifestation, l'installation des stands se fera à partir de 7H. La désinstallation se fera après 18H** cela pour éviter de déranger tous les participants et de laisser les emplacements vides et propres. Tout stand inoccupé à 9H sera considéré comme libre et aucun règlement ne sera restitué.
3. Nous vous rappelons que les marchés de Noël sont soumis à une réglementation préfectorale. Votre pièce d'identité, à présenter à votre arrivée, devra correspondre à la photocopie jointe lors de votre inscription.
4. Tout rajout (étagère, suspension, etc...) est sous votre entière responsabilité en cas de casse. Si votre exposition s'étend devant votre stand, nous vous demanderons de bien vouloir rester dans les limites raisonnables afin de ne pas gêner la circulation du public et assurer une bonne sécurité .
5. Tout besoin en branchement électrique est à signaler au moment de l'inscription, nous vous demandons de prévoir des rallonges conformes, ainsi que du scotch pour les fixer au sol afin d'éviter les chutes. Aucune rallonge ne sera fournie.
6. Nous vous rappelons que tout le matériel à gaz, bougies allumées et cigarettes sont interdites dans la salle.
7. La vente de tickets de tombola ou d'objets divers ne sera pas autorisée en dehors des stands.
8. Des boissons froides et chaudes ainsi qu'une petite restauration vous seront proposées à la buvette tenue par la Sou des écoles, c'est pourquoi nous **n'autorisons pas la vente de nourriture à déguster sur place**, mais seulement emballée. Tout exposant se verra offrir un ticket pour une boisson (café, thé) à son arrivée.
9. En cas d'annulation, après le 21 novembre, votre paiement ne sera en aucun cas restitué.
10. **Le respect des mesures sanitaires, en vigueur pendant le marché de Noël, sera obligatoire.**